

NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON
ZAC "cœur de ville"

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier présenté par la commune de Notre-Dame-de-Gravenchon en vue de la réalisation des travaux d'aménagement et d'équipement des terrains de la ZAC "cœur de ville" est soumis :

- à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération
- à une enquête parcellaire

Le projet prévoit notamment une opération mixte de logements et commerces Rives du Telhuet, une opération de construction de logement collectif Telhuet sud, le réaménagement du parc du Telhuet en une promenade, la restructuration du centre commercial de la Hêtraie, le renouvellement et la densification de l'habitat rue Jules Guesde, la recomposition urbaine des secteurs Kennedy/Messenger, République sud et square de Street, la restructuration des espaces publics centraux.

L'enquête se déroule pendant 31 jours, du **lundi 8 juin 2015 au mercredi 8 juillet 2015** à la mairie de Notre-Dame-de-Gravenchon sous la conduite de M. Laurent Hondo, ingénieur retraité, commissaire enquêteur titulaire (M. Emile Moisan, gérant de société retraité, commissaire enquêteur suppléant).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie les lundi 8 juin 2015 de 9 heures à 12 heures, mercredi 17 juin 2015 de 13 heures 30 à 16 heures 30, samedi 27 juin 2015 de 9 heures à 12 heures et mercredi 8 juillet 2015 de 14 heures 30 à 17 heures 30.

ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, peut être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public. L'avis de l'autorité environnementale est également consultable sur le site de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr.

Le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, les adresser par correspondance au commissaire enquêteur (à l'adresse de la mairie) ou par voie électronique à l'adresse mairie@notre-dame-de-gravenchon.fr. Elles sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais,

Les observations sont également reçues par le commissaire enquêteur aux jours et heures ci-dessus indiquées.

Toutes informations sur le projet peuvent être demandées à Mme Hélène Petit - directrice de projet - SHEMA - les rives de l'Orne – 15 avenue Pierre Mendès-France – BP 53060 - 14018 Caen cedex 2 - tél 02 31 46 91 48 HPetit@shema.fr ou être consultées sur le site Internet de la mairie www.notre-dame-de-gravenchon.fr

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet www.seine-maritime.gouv.fr

Au terme de l'enquête, le conseil municipal de la commune de Notre-Dame-de-Gravenchon se prononce, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération. Les décisions relatives à l'utilité publique de l'opération et à la cessibilité des parcelles sont prises par le préfet de la Seine-Maritime.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est tenue à disposition du public à la mairie de Notre-Dame-de-Gravenchon et à la préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions sont en outre publiés sur le site internet www.seine-maritime.gouv.fr

ENQUETE PARCELLAIRE

Les intéressés peuvent consigner leurs observations sur le registre d'enquête parcellaire ou les adresser par correspondance au maire qui les joint au registre ou au commissaire enquêteur (à l'adresse de la mairie). Ils peuvent également rencontrer le commissaire enquêteur aux jours et heures indiquées ci-dessus.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur donne son avis sur l'emprise des ouvrages projetés dans le délai d'un mois.